



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 28 novembre 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE, Pierre PARVEAU, Françoise MOMMELE

Absente excusée : Brigitte MARSAC

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022 :

Approuvé à l'unanimité

### TARIFS COMMUNAUX 2023 :

Madame le Maire propose les modifications suivantes

- |   |   |
|---|---|
| ➤ <u>Location Salle Polyvalente</u> : 200€  | Frais de chauffage (1 <sup>er</sup> octobre/31 mai) : 40€ |
| Réunion diverses en semaine : gratuit   | Associations communales : gratuit                         |
| ➤ <u>Eau</u> : 1€40 le m <sup>3</sup>   | Abonnement : 66€  |
| Forfait pose compteur d'eau : 700€ (ceci comprend 10 m. de tranchée + le coffre + le tuyau + le compteur) ; au-delà le coût reste à charge du propriétaire en fonction des tarifs 2023. |   |
| Approuvé à l'unanimité.   |   |

### DELIBERATIONS :

- Convention avec le SIRTOM pour la redevance spéciale incitative communale pour l'enlèvement des déchets non ménagers. Approuvé à l'unanimité.
- Participation classe de neige à Chamonix de l'école de Vigeois pour 5 enfants habitant à Orgnac. Le coût par enfant est de 694€ financé comme suit : 40% Conseil Départemental (277€60) 30% la famille (208€20) et 30% la commune (208€20). Coût total pour la commune 1 041€. Approuvé à l'unanimité.
- Participation financière au séjour à Paris de deux élèves du collège de Lubersac à hauteur de 50€ par enfant. Approuvé à l'unanimité.
- Convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition gratuite de la plateforme de dématérialisation des marchés publics allant jusqu'à 40 000€. Approuvé à l'unanimité.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la comptabilité de la commune se fera sur le référentiel M57 comme préconisé par la loi NOTRe. Approuvé à l'unanimité.
- Il est envisagé l'achat d'un broyeur d'accotement pour l'entretien des routes et des chemins communaux. Défi-Mat a présenté un devis de 6 850€ HT (livraison au printemps prochain). Une subvention de 2 660€ (40%) sera sollicitée auprès du Département. Approuvé à l'unanimité.
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits au budget 2022, ceci pour pouvoir faire face à des dépenses imprévues et urgentes.
- Taxe d'aménagement : la commune d'Orgnac prend acte du reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche pour les zones d'activité situées sur son territoire. Il n'y a pas de zones sur le territoire de la commune. Approuvé à l'unanimité.
- Décision modificative : pour pouvoir régler l'achat d'une nouvelle chaudière à gaz dans le logement de la poste (5 750€20 TTC) des crédits sont transférés du compte 2311 au 2135. Approuvé à l'unanimité.

- Motion envoyée à la préfecture par la commune pour exprimer les préoccupations qui découlent de la crise qui impacte sa capacité à faire face aux dépenses de plus en plus importantes et à la diminution du service public offert aux citoyens. Cette motion est à l'initiative de l'Association des Maires de France. Approuvé à l'unanimité.

#### **TRAVAUX :**

Aménagement du Bourg : réunion à la mairie le 9 novembre avec C. LEHUGER et l'entreprise EIFFAGE pour présentation de l'opération finale et choix des matériaux. Le chantier débutera peut-être fin janvier, à condition que l'échafaudage de l'église soit enlevé.

Local Technique : le 28 septembre a été signé chez le notaire à Objat l'achat du terrain au stade où le bâtiment technique sera implanté. Une réunion avec le Maître d'œuvre, tous les corps de métiers concernés et la commission des travaux s'est déroulée à la mairie le 30 septembre pour démarrer l'opération. Des réunions de chantier auront lieu les jeudis à 9.30.

Eglise : les travaux avancent, mais ils sont en retard par rapport au calendrier ; le chantier sera interrompu bientôt lors des vacances de Noël.

Voirie : pour préparer la campagne de réfection de la voirie 2023 une visite sur les lieux aura lieu avec la commission des travaux.

Club House : : les travaux de rénovation réalisés en régie sont terminés (isolation, fenêtres, carrelages, peinture...)

#### **DIVERS :**

- ☞ Défibrillateurs : la société SCHILLER viendra installer les défibrillateurs le 22 décembre. Quatre sites seront ainsi équipés : la mairie, place de l'église, le stade et la salle polyvalente.
- ☞ Réunion annuelle avec ENEDIS à Saint-Ybard le 11 octobre pour faire le point sur l'activité et les projets de la structure.
- ☞ Réunion autour de la Sécurité Routière organisée par l'Association des Maires à Tulle le 13 octobre
- ☞ Fin du chantier de pose de la fibre à Comborn le 13 octobre.
- ☞ Réunion de la Commission Sociale le 14 octobre en vue de préparer la distribution des colis de Noël et le repas des aînés qui se tiendra le 3 décembre.
- ☞ Madame le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de la FNACA de Vigeois le 27 octobre.
- ☞ Le 7 novembre jugement au T.G.I. de Brive suite au dépôt de plainte par Madame la Maire après le versement d'ordures ménagères devant la mairie.
- ☞ Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu sur la place à 11h ; l'entreprise BLANCHON qui travaille sur l'église réduira l'enceinte du chantier et SOCOBA va décoffrer le monument aux Morts.
- ☞ Une réunion au sujet des incivilités s'est déroulée à Tulle au Conseil Départemental le 17 novembre, Madame le Maire était présente.
- ☞ Une réunion du SIAV s'est tenue à Allassac le 28 novembre ; D. MALEYRIE et Madame le Maire y ont assisté.
- ☞ Le Téléthon est passé à la mairie le 2 décembre à 9h30 ; du café et des gâteaux étaient prêts pour les cyclistes et les accompagnateurs. Des jacinthes au profit du Téléthon ont été vendues notamment lors du repas des aînés.
- ☞ Des propriétaires de Comborn nous ont signalé un arbre qui menace de tomber et qui pousse dans le talus qui soutient le chemin rural allant de la route départementale au village. Pour évaluer le risque d'une éventuelle chute nous nous rendrons sur place avec P. PARVEAU.
- ☞ Les vœux de la municipalité à la population auront lieu à la salle « Paul Comby » le 21 janvier à 17h30.
- ☞ Une réception pour souhaiter une bonne retraite à B. PASQUIER se tiendra à la mairie le 22 décembre.
- ☞ Les agents techniques seront en congé la dernière semaine de décembre.

Fin de séance 22h30